



## LE VRAI JOURNAL DE LA FAPT DU CHER

LIBÉRALISER NUIT GRAVEMENT AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC

**Bulletin édité par la CGT FAPT et financé grâce aux cotisations des syndiqué(e)s**  
Janvier 2019<sup>o</sup> 71

### EDITO : **2019 : ANNÉE DE LA COLÈRE ?**

Les « gilets jaunes » expriment depuis novembre, une colère légitime. Un ras-le-bol pour les français modestes, d'être exploités, méprisés par un gouvernement qui satisfait toujours les plus riches.

Ce mouvement s'est répandu comme une trainée de poudre par-delà les frontières. En France comme ailleurs, les gouvernements entendent défendre les privilèges des plus riches par n'importe quel moyen et particulièrement de façon violente.

Depuis le début du mouvement, les femmes sont omniprésentes. A chaque fois, on s'étonne de leur présence dans les mouvements sociaux, alors qu'elles y sont toujours actives ! Effectivement, les femmes sont les premières à enchaîner les emplois précaires, les temps partiels. Elles sont les moins payées, les premières victimes des retraites minuscules et les plus demandeuses d'aides sociales. On retrouve de nombreuses mères isolées qui luttent pour défendre le droit de vivre et d'élever leurs enfants dignement.

Femmes, hommes, jeunes étudiants, retraité(e)s, syndicalistes ou pas, nous vivons dans le même monde inégalitaire avec les mêmes revendications. Une hausse générale des salaires, des pensions et minimas sociaux, le développement des services publics, taxer les riches et pas les salariés pour la lutte contre la pollution, le retour de l'impôt sur la fortune, combattre l'évasion fiscale, une autre société plus juste, plus humaine et plus démocratique.

Gilets jaunes, gilets rouges certaines de nos revendications sont similaires ! Les gilets jaunes et la CGT doivent être entendus. Il n'est pas sûr, du coup, que les annonces en trompe-l'œil faites par le gouvernement suffisent à dissiper la colère du peuple français en 2019.

Effectivement, le gouvernement des riches prévoit trois grands chantiers qui pourraient attiser et amplifier la colère des français, la réforme des APL, celle des retraites et celle de l'assurance chômage.

Pour l'APL, la façon de calculer va considérablement changer avec un objectif clair, faire des économies et priver de cette aide plusieurs millions de foyers.

La pension de retraite sera calculée sur l'ensemble de la carrière et non plus, comme dans notre système actuel, sur les meilleurs trimestres de la vie active.

Dernier cadeau du gouvernement pour les travailleurs privés d'emploi, ils seront radiés pendant 1 mois en cas de non-respect d'un RDV. L'allocation ne sera pas versée dès le 1<sup>er</sup> manquement à la recherche d'emploi et ils ne pourront plus refuser une offre d'emploi parce qu'elle engendre une baisse de salaire. La logique du gouvernement, mettre le paquet sur le contrôle des travailleurs pri-

vés d'emploi plutôt que d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale qui s'élève à 100 milliards par an.

Une colère reliée par les salarié(e)s à La Poste avec une direction qui demande toujours plus avec toujours moins accompagnée des organisations syndicales dites réformistes. Par ailleurs, dans nos entreprises, à La Poste et aux télécommunications, il est temps de stopper le développement des stratégies syndicales qui accompagnent la direction !

Ces organisations syndicales laissent à penser que la négociation, sans le soutien des luttes, peut permettre une amélioration de nos conditions de travail. Sous couvert de se présenter comme des syndicats raisonnables, réformateurs, négociateurs, cachent aux travailleurs que la casse de leurs droits est le résultat d'une négociation et d'une concertation.

Ces organisations syndicales ne font qu'affaiblir le rapport de force que peuvent construire les salarié(e)s en signant systématiquement des réorganisations inacceptables. Elles apportent un aval sans compensation, c'est de l'angélisme syndical du type dialogue social version employeur.

Les mauvaises conditions de travail, les nombreuses réorganisations, le manque d'effectifs, l'augmentation de la précarité, l'inquiétude sur l'avenir des missions notamment chez Orange provoquent un profond malaise chez les salarié(e)s. Comme chacun le sait, l'union fait la force. Ce n'est pas en restant isolé que l'on peut se défendre et acquérir des droits. La seule manière de lutter et de progresser, c'est encore de façon collective et en se syndiquant à la CGT.

La confiance que vous nous avez témoignée lors du vote des élections professionnelles montre l'attachement que vous portez aux valeurs défendues par la CGT. Chaque élection n'est ni un commencement ni une fin, mais une continuité. C'est pourquoi la CGT continuera à travailler dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et à être à vos côtés au quotidien.

Pour la CGT FAPT du Cher, cette année 2019 sera celle de la poursuite des luttes aux côtés des salarié(e)s de la Poste et des Télécommunications.

**BONNE ANNÉE 2019 ENGAGÉE, OFFENSIVE, SOLIDAIRE POUR VOUS ET VOS PROCHES !**

Orlane FRÉTY

## LES FACTEURS POURRAIENT ÊTRE CHARGÉS DE SURVEILLER LES PETITES GARES

ET SI JE VOIS UN CHÔMEUR QUI SE PROMÈNE, VOUS VOULEZ QUE JE PRÉVIENNE PÔLE EMPLOI ?



# GRÈVE À ST MARTIN PDC

Lundi 10 décembre les agents de St Martin PDC se sont mobilisés à plus de 80 %. Pendant 3 jours, les factrices et facteurs ont établi un piquet de grève devant la PDC afin de manifester et décider de la suite de leur mouvement.

L'objet du mécontentement des postier(e)s était la « énième » désorganisation mise en place par la direction le 13 novembre avec des suppressions d'emploi, la multi-DHT alors que se profilait la « Peak Période ». Une réorganisation dénoncée parla CGT car elle impose des nouvelles dégradations de conditions de travail face à une direction qui est restée sourde !

Ces mauvaises conditions de travail et cette dégradation du service au public sont les mêmes dans la plupart des PDC. C'est pourquoi la CGT revendique l'arrêt total de la sécabilité pendant la « Peak Période », une prime exceptionnelle pour les colis, la déprécarisation des CDD, le respect des jours de repos, des moyens de remplacement à 25 % minimum.

Après 3 jours de grève, les grévistes de St Martin PDC ont décidé de reprendre le travail. Ils ont obtenu 2 renforts supplémentaires jusqu'au 26 janvier pour pallier aux difficultés immédiates, le re-calcul des tournées, une prime exceptionnelle de 150 €, le seuil haut (450€) pour la prime d'équipe, des doublures supplémentaires, des repos de cycle stables pour les rouleurs, 2 jours de grève au lieu de trois étalées sur 2 mois.

D'autres points n'ont pu avancer comme la déprécarisation des CDD ou des tournées supplémentaires immédiates. En tout cas, cette action a démontré une fois de plus que la période est propice si l'action est déterminée et majoritaire. Le préavis départemental illimité CGT peut servir pour gagner également sur les revendications du personnel !

Le Collectif Courrier

## CTC DE BOURGES : LA DIRECTION A ENTENDU LA CGT

Lors de la bilatérale du 17 décembre, la CGT avait interpellé la direction notamment sur les chèques cadeaux dont le montant était ridicule et discriminant notamment pour les intérimaires qui était exclus du dispositif.

La CGT avait également requis le grade supérieur pour un agent en Temps Partiel Aménagé Senior qui n'avait pas été promu durant sa carrière à La Poste.

- Tous les agents du CTC ont pu bénéficier en compléments des chèques cadeaux 10 € supplémentaires.
- 15 € pour les agents intérimaires en poste depuis plus 6 mois.
- Une promotion pour l'agent en TPAS.

La CGT a également tenu à solliciter la direction concernant les titres-restaurant qui n'avaient pas été distribués alors qu'ils étaient parvenus au Centre de Tri avant les fêtes de fin d'année.

De nombreux postiers vivent dans la précarité financière. Les titres-restaurant sont financés à la fois par une contribution de l'employeur et par une participation de l'agent d'un reste à charge débitée du salaire chaque mois.

**La direction a répondu aux besoins des agents et à la CGT à juste titre afin que la distribution ait lieu le 26 décembre.**

Par ailleurs, le 17 janvier aura lieu une première plénière au CTC concernant le planning du projet, les modifications organisationnelles, l'ouverture de la PPDC MF, le planning des négociations et l'accompagnement RH. Nous avons un accord valide jusqu'au 16 octobre dont la CGT n'est pas signataire.

Il y aura des modifications organisationnelles à compter du 15 avril 2019 notamment concernant l'activité MTP, le tri départ prio (TPF + manu). Le CTC conserve toute l'activité de logistique, massification, transbordement pour la concentration du Cher. La concentration du Cher ne transitera plus par le CTC.

Sur le S3C, les sacoches AFFRANCHIGO J du Cher seront traitées à Orléans et les sacoches J de la Nièvre seront traitées à Varennes-Vauzelles.

Des HIS seront déposées prochainement afin de débattre avec tous les agents.

**En 2019, le rapport de force, par la lutte, reste notre meilleure arme pour nous faire entendre sur nos revendications !**

Le Collectif CT

# CARRE SOCIAL

## Prestations d'activités sociales : Délai de demande des prestations

Délais de paiement des prestations d'activités sociales durant la période du 1er janvier au 30 juin 2019 et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

- ❖ Prime d'activité : depuis janvier, des modifications (un tout petit peu) à la hausse pour les salarié(e)s et fonctionnaires (simulateur CAF.FR)

### DÉFINITION DU FAIT GÉNÉRATEUR DES PRESTATIONS :

Le délai de paiement est calculé à partir du fait générateur de la prestation. Le fait générateur peut être, selon les cas :

#### LE MOIS :

- Le mois pendant lequel l'enfant est gardé (prestation de garde des jeunes enfants).
- Le mois à partir duquel la situation de l'enfant ouvre droit à la prestation (Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans).

L'ANNÉE SCOLAIRE : C'est le cas par exemple pour :

- Allocation de scolarité,
- Allocation spéciale pour enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou un apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans.

PÉRIODE DE TRANSITION DU 1ER JANVIER 2019 AU 30 JUIN 2019. Du 1er au 30 juin les postiers peuvent continuer de déposer leurs demandes de prestation relatives aux années antérieures sur la base de 2 ans après le fait générateur.

À COMPTER DU 1ER JUILLET 2019. Les postiers devront déposer leurs demandes de prestation d'activités sociales dans l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) du fait générateur de la prestation. Pour les prestations dont le fait générateur est en décembre, les demandes pourront être adressées au service RH gestionnaire jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

Prestations	Date limite de dépôt de demande
Allocation de scolarité	31 décembre de l'année de rentrée scolaire
Autres prestations	31 décembre de l'année du fait générateur
Prestations dont le fait générateur se situe en décembre	31 janvier de l'année qui suit l'année du fait générateur

Orlane FRÉTY

## AUGMENTATION DES INCIVILITÉS AU RÉSEAU

Bien avant le changement de nom du guichetier en « chargée de clientèle », les décisions de diminution d'horaires, de fermetures intempestives (dites estivales ou exception-

nelles entre autre), de réduction du nombre d'emplois, de fermetures définitives rendent la vie au travail difficile. Selon les chiffres en notre possession on comptabilise 3 fois plus d'incivilités en 2017 par rapport aux précédentes années.

Pour la CGT, il n'y a pas de hasard mais une volonté farouche de détruire le service public et les conditions de travail des personnels restants. Les annonces du passage d'environ 7 000 bureaux à 3 000 d'ici 2020 vont aussi dans cette direction.

Le taux d'agents en arrêt maladie est critique et seule une politique d'amélioration des conditions de travail par des recrutements massifs endiguera ce flot.

Les besoins sont toujours là et le comptage fait par les usagers d'Asnières (350 à 400 par semaine) démontrent l'utilité évidente de notre service public de proximité.

Pour changer tout cela, syndiquez-vous, mobilisez-vous lors des journées d'action et la CGT est disponible pour travailler avec les collectifs d'usagers à une action départementale.

Le Collectif Réseau

## BOURGES CARNOT OU LA VITESSE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Il fallait bien le fermer ce bureau, trop dangereux, perte d'affluence etc... Et comme toute vérité sans appel : il faut bien se rendre à la raison.

Pourtant, en creusant un petit peu, l'absence d'entretien n'est pas inéluctable (la CGT ayant même proposé le transfert temporaire ou définitif dans les nouvelles constructions sur le terrain de Baudens) et le duo La Poste-Mairie de Bourges (comme propriétaire) ont des responsabilités sur l'état déplorable de ce bâtiment.

Quant à la perte d'affluence, qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage... (Fermetures à tout bout de champ, instances déplacées...).

Le fin du fin consiste à « barrer » le DAB dès le 2 janvier et à vider les locaux en un éclair. On aimerait la même vitesse d'exécution pour le comblement des emplois, le traitement des requêtes et des demandes du personnel !

Le Secrétariat



## MISE EN PLACE DES CSE À ORANGE

Suite aux ordonnances Macron, il n'y aura plus de CE, de DP et de CHSCT, mais une instance unique, le CSE (Comité Social et Economique) à Orange. Les impacts des CSE sur les

salarié(e)s seront conséquents et multiples. Au-delà de l'inversion de la hiérarchie des normes, qui fait primer pour de nombreuses dispositions les accords d'entreprise sur la Loi, le but est également de réduire la représentation des salarié(e)s et leur capacité de peser face à la direction. Pour cela, les CSE ont été créés avec des moyens restreints, pour vider de leur substance les instances comme les CHSCT et les délégués du Personnel.

Les négociations sur les CSE ont débuté à Orange. La CGT conteste notamment les périmètres. En effet, sur les CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de travail), la CGT a contesté en particulier le découpage des UI. Et concernant les Représentants de Proximité, la direction a fait des propositions sur la base de 1 RP pour 80 salariés. La CGT a demandé 1 RP pour 20 salariés.

Pour la CGT, l'objectif est d'avoir le plus de représentants du personnel et d'heures de délégation possible afin de préserver la proximité avec les salariés.

**Concernant le dernier scrutin CAP-CCP à Orange, la CGT progresse globalement de 1 % malgré un taux de participation en forte baisse renforçant ainsi le pouvoir de la direction.**

Le vote électronique et le scrutin national a favorisé cette abstention notamment chez les personnels salariés de l'exécution.

La CGT remercie ses électeurs et leur propose de « s'occuper » de leurs affaires en se syndiquant CGT, se mobilisant lors des actions revendicatives et en participant à la vie du syndicat.

Le Collectif Orange

### LA POSTE ÉVOLUE



## NOUVEAUX SERVICES À LA DISTRIBUTION : SUITE MAIS PAS FIN

Décidément, on n'arrête pas le progrès. En partant du principe que les facteurs sont des oisifs inoccupés, la direction n'a rien trouvé de mieux (pour les occuper !) que de « piquer » le boulot des cheminots.

C'est ainsi que de nouvelles activités prévoient de vérifier l'état des passages à niveau, de la voirie SNCF, des gares en attendant peut-être l'émission des billets ou la conduite du

train... Rappelons quand même que ce grand service de la SNCF n'a pas attendu ce genre de mesures pour fonctionner.

Dans le même registre, nous sommes informés du forcing, le mot est faible, de certains agents du courrier pour vendre un service de distribution à domicile pour un coût « modique » de 25 € par mois.

Ce « service » de remise à domicile est présenté comme obligatoire pour des « usagers » de plus de 90 ans et dont la retraite est très inférieure à 1000 €/mois.

Encore mieux, le démarchage confirmant à la tromperie serait imposé lourdement par certains vendeurs peu scrupuleux afin de remplir leur « objectif commercial ».

La CGT tient à rappeler que l'abus de faiblesse est prévu par le code pénal et il prévoit 3 ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende.

La CGT revendique aussi la possibilité pour les personnes « vulnérables » de recevoir le courrier à domicile gratuitement avec un temps donné de 20 minutes/tournée et par jour pour ce rôle social.

Dominique LARDUINAT

## AMENDE DE 50 MILLIONS POUR LA BANQUE POSTALE

La Banque Postale s'est vue infliger une amende record de 50 millions d'euros pour des manquements dans son dispositif de lutte contre le financement du terrorisme.

Il s'agit de la plus lourde sanction pécuniaire décidée à l'encontre d'une banque par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR).

L'ACPR reproche à La Banque postale de ne pas avoir empêché les transferts par mandat cash concernant des personnes ou entités visées par des mesures de gel des avoirs à la suite de leur implication dans des activités terroristes ou des violations du droit international.

Le service de mandats cash a été supprimé par La Banque Postale le 1er janvier 2018, celle-ci a annoncé lundi 24 décembre faire appel de la décision de l'ACPR devant le Conseil d'État.

Côté emploi, avec 100 000 emplois supprimés en 10 ans, le sous-effectif est permanent et la précarité explose. Comment, dans ces conditions pouvoir rendre un service de qualité ?

Le Secrétariat



## 2018, à peine terminée : Les retraités continuent leur bataille

Décembre 2018, 5000 retraités se sont rendus au Ministère des Finances. Le Ministre a fait savoir qu'il n'était pas disponible.

De ce fait, les retraités ont déposé 2 sapins de Noël.

- ✓ L'un richement décoré, avec comme cadeau la suppression de l'ISF, l'abandon de « l'Exit tax » sur les plus-values réalisées lors du transfert du domicile fiscal à l'étranger, la mise en place du « flat tax » (taux unique d'imposition de 30% à tous les revenus du capital), le CICE, etc.
- ✓ L'autre desséché et racorni avec comme cadeaux, la CSG, la CASA, la non revalorisation des pensions.

Les 9 organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, SOLIDAIRES, FGRFP, LSR, Ensemble et Solidaires) ont donc décidé de poursuivre. Les annonces du Président de la République n'ont en rien dissuadé les retraités d'abandonner.

**Le 31 janvier 2019**, date à laquelle tous les retraités auront reçu les notifications de leurs retraites et auront ainsi le bilan des promesses gouvernementales, de l'application du prélèvement à la source, de l'impact de la taxe d'habitation et de la CSG..., ils seront de nouveau dans les rues.

2017, 2018, ils se sont battus afin de pouvoir vivre et non survivre.

**2019**, ils continueront, certains que leurs revendications ont rencontrés un large écho, tant auprès des gilets jaunes que de l'ensemble de la population.

**La retraite est le résultat de la vie active. Que nous soyons actifs ou retraités, nous avons toutes les raisons de mener la lutte.**

La section des retraités



## ANALYSE DES RESULTATS ELECTORAUX

En premier lieu, le taux de participation national, comme local, est en baisse de 2,59 % à 73 % suite à la mise en place du vote électronique exclusif.

En second lieu, la CGT demeure 1<sup>ère</sup> OS nationalement à La Poste avec 24,80 % devant la CFDT, SUD et FO. Nous en profitons pour remercier tous les militants et les électeurs CGT pour leur investissement à porter les revendications du personnel.

Au courrier DSCC Touraine Berry, la CGT est 1<sup>ère</sup> OS au CT avec 27,81 % des voix devant FO à 21,45 %. Emmanuel NEUVEUX et Serge THOMAS sont élus. Dans le Cher, l'addition des résultats des 4 plaques courrier place la CGT à 38,05 % devant SUD à 21 %. Cela constitue un nouveau désaveu pour les directions et un point d'appui pour le syndicalisme CGT fait de contestation, de rassemblement, de proposition et d'action.

La CGT est première OS dans 3 plaques courrier sur 4 avec des résultats à 29,86 % (BOURGES PDC), 31,46 % (ST AMAND PDC), 45,83 % (CTC) et 48,84 % (VIERZON PDC).

A ST AMAND PDC, la CGT est devancée par l'UNSA de 3 % alors qu'elle ne pèse départementalement que 9,75 %. Dans les autres plaques, la CGT revendiquera le poste de secrétaire au CHSCT.

Au Comité Technique de la direction au Réseau Centre (départements 18, 36, 41,45), la CGT réalise un score de bon niveau avec 28,69 % devant FO à 22 % et CFDT à 19 %.

Cela valide la stratégie syndicale de la CGT dans un conteste de restructurations permanents, de transformation de bureaux et de lutte des personnels.

Dans tous les cas, la CGT continuera à assurer la défense des droits individuels et collectifs des salariés dans cette année menacée par les dégradations d'emplois, de conditions de travail et de service public. Seul le renforcement de ce syndicalisme permettra de gagner sur les revendications.

Dominique LARDUINAT

## PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNEE

Alors qu'on pourrait être tenté d'attribuer cette prime au bon vouloir de notre direction, nous avons la faiblesse de penser que les diverses actions et pétitions sur le salaire ou une prime colis ont également joué en sa faveur.

Dans le Cher, comme ailleurs, une bonne centaine de signatures des postiers du Courrier une pétition pour l'obtention d'une prime « colis » ont été données à la direction.

Cela reste pour autant insuffisant par rapport aux besoins dans cette période de Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec un chiffre d'affaire et un bénéfice record.

La CGT FAPT revendique une prime de 1 000 €, le 13<sup>ème</sup> mois et le SMIC à 2 000 € bruts.

Le Secréariat

# RÉSULTAT ÉLECTIONS 2018 CT LOCAL DIRECTION COURRIER CHER

CHER COURRIER	INSCRITS	VOTANTS	BLANC/ NUL	EXP	CGT		CFDT		SUD		FO		CGC/CFTC		UNSA	
					Suffrages	%	Suffrages	%	Suffrages	%	Suffrages	%	Suffrages	%	Suffrages	%
VIERZON	174	137	8	129	63	48,84 %	15	11,63 %	30	23,26 %	11	8,53 %	9	6,98 %	1	0,78 %
BOURGES	232	167	23	144	43	29,86 %	16	11,11 %	39	27,08 %	12	8,33 %	27	18,75 %	7	4,86 %
ST AMAND	129	101	12	89	28	31,46 %	6	6,74 %	12	13,48 %	6	6,74 %	6	6,74 %	31	34,83 %
CTC	68	55	7	48	22	45,83 %	10	20,83%	6	12,50%	2	4,17%	7	14,58%	1	2,08%
TOTAL	603	460	50	410	156	38,05 %	47	11,46 %	87	21,22 %	31	7,56 %	49	11,95 %	40	9,75 %

**NOUS REMERCIONS TOUTES CELLES ET CEUX  
QUI NOUS ONT FAIT CONFIANCE**

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

..... Code Postal : ..... Ville : .....

Signature :

Bulletin à renvoyer au syndicat :

**CGT FAPT 5 Bd Clémenceau 18000 Bourges**

Tél : 02 48 70 58 30 Fax : 09 70 06 21 50 e-mail : cgtfapt18@orange.fr

